

« Postulat du PLR pour une administration communale moderne, flexible et attractive »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cela fait maintenant quelques temps que les termes « travail à distance » (ou télé-travail), « diversité », « inclusion », ou encore « stress », « bouchons » et « absentéisme » se retrouvent aux premières pages de nos différents journaux ou sont des sujets de conversation privilégiés. Le travail à distance a également fait l'objet de différents postulats au niveau de la Confédération ou du Canton et ceci depuis quelques années. Certains départements cantonaux ont d'ailleurs mis en place récemment des moyens de gestion plus dynamique des places de travail. Alors qu'en est-il d'une application potentielle au niveau de notre commune? A l'aune des dernières tendances démographiques et d'un environnement professionnel en pleine mutation, il semble essentiel que notre administration communale puisse également se donner les moyens de répondre à ces nouveaux défis. De plus, si notre administration souhaite maintenir une certaine attractivité par rapport à un marché du travail toujours plus concurrentiel, il est primordial que la collectivité en tant qu'employeur puisse offrir des conditions de travail modernes. Il est probable que toutes les fonctions ou responsabilités ne pourront pas bénéficier du travail à distance mais une réflexion globale sur ce sujet doit pouvoir déboucher sur des solutions dont pourraient bénéficier une majorité des employés communaux.

Certaines des pistes à explorer pourraient être les suivantes :

- Flexibilité des heures de travail
 - Fin des horaires d'une présence obligatoire
- Facilitation du travail depuis la maison
 - Mise à disposition des outils informatiques nécessaires
- Poste/espace de travail partagé
 - Avec une telle organisation, 1 employé n'est pas égal à 1 bureau ; nous pensons ici principalement aux personnes travaillant à temps partiels

Les avantages à cette nouvelle façon de travailler sont notamment les suivantes :

- **Mobilité et environnement**
 - En diminuant le nombre de trajets maison-bureau ou en décalant ces trajets en dehors des heures de pointes, ce qui rend ces trajets plus efficaces
- **Qualité de vie**
 - Il est prouvé que les personnes pouvant bénéficier de ce type d'aménagement améliorent leur qualité de vie et diminuent leur stress lié aux déplacements.
- **Vie sociale**
 - Améliore l'équilibre important entre vie privée et vie professionnelle
- **Economique**
 - En améliorant l'efficacité des employés, gain de productivité ainsi que potentiellement diminution des espaces de travail nécessaires.

En conclusion, il semble nécessaire de profiter de la révision du règlement des employés de la Ville pour proposer de rendre la fonction d'employé de nos communes attrayante et en lien avec ce qui se fait dans le privé. De plus, certaines des initiatives auront un bénéfice économique direct par exemple en réduisant l'espace nécessaire à certains bureaux sans réduire le nombre d'employés. Les améliorations sociales apportées par ces méthodes de travail bénéficieront directement aux employés et réduiront l'impact environnemental de leurs déplacements. De plus, cette initiative s'intègre totalement avec l'environnement actuel, de plus en plus d'entreprise et d'administration passant progressivement à cette nouvelle « norme ». Par la présente, nous invitons de renvoyer le postulat directement à la Municipalité afin qu'elle étudie la faisabilité de telles pratiques au sein de notre administration communale.

Nyon, le 11 juin 2019, pour le PLR Nyon

Yves Gauthier-Jaques, Rachel Cavargna-Debluë, Michael Sauerlaender, Thierry Campiche, John Santantoniu